

## Parcours de citoyenneté et service civique

### PROBLEMATIQUES

#### Du service militaire au parcours de citoyenneté

Le « service militaire », ou plus largement service national, a longtemps été considéré comme le pilier de la défense ; pourtant, la tradition révolutionnaire reposait à l'origine sur le volontariat et la levée en masse, et non sur la conscription.

Pendant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la France a fait le choix de disposer, par la conscription et le service militaire, de la présence permanente d'un nombre significatif d'hommes sous les drapeaux et d'un système de mobilisation permettant en cas de nécessité d'élargir la base d'appel. À compter de 1970, le service national est accessible aux femmes sur la base du volontariat.

La loi de 1997 constitue une étape nouvelle : elle ne met pas fin au service national, mais elle suspend l'appel sous les drapeaux. Cette loi entend conserver par plusieurs dispositions certains effets positifs du service national : le brassage social, l'information sur les problématiques de défense, la possibilité pour les jeunes de servir le pays pendant une durée limitée. Elle institue un parcours de citoyenneté universel (garçons et filles) en trois étapes : enseignement de défense à l'école, recensement obligatoire, Journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD). Elle ouvre la possibilité de participer à un service civil volontaire.

#### 2010 : de nouvelles dispositions

##### La Journée défense citoyenneté

La Journée défense et citoyenneté (JDC) remplace depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 la Journée d'appel de préparation à la défense. Elle se veut plus interactive, plus ouverte sur les droits et devoirs du citoyen. Elle présente les objectifs de la défense mais aussi ses métiers. Elle comporte également un module pratique de secourisme et un test de maîtrise de la langue française.

Précédant de quelques mois l'accès à la pleine citoyenneté (majorité, droit de vote mais aussi possibilité de se présenter au suffrage de ses concitoyens), elle est l'occasion d'une réflexion sur le sens et le contenu du « métier de citoyen » dans une démocratie moderne.

La Journée défense et citoyenneté fait partie, comme l'enseignement de défense au collège et au lycée, du *parcours de citoyenneté* prévu par la loi.

##### Le service civique

Le service civique créé par la loi du 10 mars 2010 remplace le service civil volontaire institué en 2006. Il reste facultatif. Il a un double rôle : permettre à des jeunes de tous les milieux de se connaître et de contribuer au bien public, aider les plus défavorisés à s'insérer. Il repose sur les associations.

D'autres formes de volontariat existent : volontariat associatif, volontariat de solidarité internationale, qui peuvent être renforcés par un agrément au sein du service civique. Cet agrément valide un engagement en matière de formation civique et de citoyenneté.

## DEMARCHES

Journée défense citoyenneté, obligatoire pour tous, et service civique, fondé sur le volontariat, permettent de porter l'attention sur le « parcours de citoyenneté » déjà entamé par les élèves. Ces dispositifs les interrogent sur leur situation en matière d'insertion sociale et civique et sur les différentes formes de volontariat qui leur sont proposées, que ce soit en complément d'une activité d'élève, d'étudiant ou de salarié, ou à temps plein pour une période limitée. La variété des formes de volontariat, civiles ou militaires, se prête bien à une investigation par les élèves de leur contenu, de leurs avantages et inconvénients, de leur apport à la défense ou à la cohésion nationale et plus largement à une réflexion sur la notion d'engagement.

Le travail sur ces nouvelles dispositions permet d'approfondir la question des liens entre les citoyens et la défense nationale, sur leur évolution dans le temps ainsi sur les moyens de les maintenir.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- BÉREAU Alain « *Faut-il instituer un service civil obligatoire ?* »  
Notes du Conseil d'analyse de la société, novembre 2006  
Paris; La Documentation française  
Un point sur l'évolution historique du service militaire et sur les options de remplacement  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000027/index.shtml>
- Sur Éduscol  
Fiche ressource «*La nation, sa défense et la sécurité nationale* »  
Collection Ressources pour le lycée général et technologique *DGESCO-IGEN, 2011*  
Une approche générale des question de défense  
<http://eduscol.education.fr/?cid=45840>
- Sur le site de l'Agence du Service Civique (ACSÉ)  
Un portail d'information et de services en lien avec la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010  
<http://www.service-civique.gouv.fr/>